



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 15 Février 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h55.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 5.1 et jusqu'au 5.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 5.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER (jusqu'au 7.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA (jusqu'au 5.2), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 4.5), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 5.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN, suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Jean-Luc GUILLAUME, suppléant de M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY, suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Sébastien CUINET, suppléant de M. Hugues TRUDET (jusqu'au 5.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 6.4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 5.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN, suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Cussey-sur-l'Ognon : Patrice CUENOT, suppléant François : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Vaire : Mme Valérie MAILLARD

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine BARTHELET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOU, D. DARD, E. DUMONT, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSPERRIN, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 5.2), M. OMOURI, R. REBRAB, R. STHAL, I. SUGNY, D. PARIS, P. CONTOZ, A. JACQUEMET (jusqu'au 5.2), V. MAILLARD.

**Mandataires :** P. MOUGIN, D. POISSENOT (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), C. DEVESA (à partir du 1.1.1), C. WERTHE, S. BARATI-AYMONIER, K. ROCHDI, S. PESEUX, D. SCHAUSS, S. WANLIN, G. VAN HELLE, F. ALLEMANN, T. MORTON (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, L. FAGAUT, N. BODIN, M. EL YASSA (jusqu'au 5.2), M.L. DALPHIN, Y. POUJET, C. THIEBAUT, M. LOYAT, R. STEPOURJINE, M. DONEY, P. ROUTHIER (jusqu'au 5.2), J.N. BESANCON.

Délibération n°2018/004019

Rapport n°4.1 - Amélioration et modernisation des dispositifs de collecte des déchets ménagers recyclables

## Amélioration et modernisation des dispositifs de collecte des déchets ménagers recyclables

**Rapporteur : François LOPEZ, Vice-Président**

**Commission : Développement durable**

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Points d'apport volontaire » Budget annexe Déchets	Montant prévu au BP 2018 (enveloppe) : 400 K€ Montant de l'opération : 1 180 K€ sur 4 ans

### Résumé :

La collecte des emballages ménagers recyclables est organisée en apport volontaire au centre-ville de Besançon. Le dispositif actuel ne répond plus aux besoins des usagers : il est proposé d'améliorer et moderniser ce dispositif par un investissement sur 4 ans.

Par ailleurs, il est proposé de faire évoluer le dispositif de prise en charge financière de la fourniture des conteneurs d'apport volontaire verre sur l'ensemble des communes du Grand Besançon.

### I. Contexte

La collecte des emballages ménagers recyclables est organisée en apport volontaire sur le centre-ville de Besançon contrairement aux autres secteurs de la Ville de Besançon et du Grand Besançon pour lesquels la collecte est organisée en porte à porte (bacs recyclables).

La collecte du verre est également réalisée en apport volontaire, situation similaire dans tous les secteurs et communes du Grand Besançon.

Ce dispositif de collecte en centre-ville de Besançon est lié à des contraintes particulières, des espaces de stockage et de présentation limités ainsi que des risques d'incendie.

Les points d'apports volontaires ont été implantés en 2000, et le dispositif global actuel présente de nombreuses défaillances :

- un manque de maillage et de capacités offertes.
- un système obsolète, sans aucune intégration urbaine, et non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Cette situation a nécessité une augmentation constante du nombre de collectes hebdomadaires ; elles sont passées de 4 à 5 par semaine, en 2013 et aujourd'hui, certains sites sont collectés 6 fois voire 7 fois par semaine, sans apporter une réponse suffisante aux besoins des usagers accrus par les nouvelles consignes de tri.

De plus, la caractérisation de la nature des dépôts sauvages au pied des conteneurs d'apport volontaire constituée en majeure partie (60%) de matières recyclables conforte le constat de déficience du dispositif actuel.

### II. Proposition

Il est proposé de moderniser et d'adapter les dispositifs de collecte des recyclables en apport volontaire afin de répondre aux besoins des 15000 habitants de ce secteur (capacité et maillage suffisants), tout en prenant en considération un espace très contraint et un souhait d'intégration urbaine du dispositif.

Ainsi, le projet global sur le centre-ville a vocation à augmenter les capacités offertes en s'appuyant sur les stations enterrées existantes d'une part, en créant quelques nouvelles stations enterrées, et en modernisant les points d'apport volontaire aériens d'autre part.

- le nombre global de sites occupés par des points d'apport volontaire (45) serait identique avec une hausse du nombre de sites avec des conteneurs enterrés pour une capacité offerte quasi doublée (450 m<sup>3</sup> contre 242 m<sup>3</sup>).
- de plus, il est proposé une esthétique soignée des points d'apport volontaire aériens avec un traitement artistique sur une ou plusieurs faces du conteneur, et en lien avec des personnages ou éléments emblématiques de la Ville de Besançon. En effet, il est démontré que cette approche favorisait l'appropriation, le respect et l'acceptation du dispositif.
- enfin, en complément d'une mise en adéquation du dispositif aux besoins des usagers, un travail est mené avec la police municipale et la voirie propreté pour compléter cet investissement par une approche transversale et globale de la gestion des dépôts sauvages au pied des conteneurs d'apport volontaire. Plusieurs sites sont d'ores et déjà vidéo-surveillés.

### **III. Procédure**

Le montant global du projet est estimé à 1180 K€ HT. Chaque année, un budget de 250 K€ est prévu pour l'acquisition et le remplacement des conteneurs d'apport volontaire. Cette enveloppe sera portée à 400 K€ durant les 4 ans du projet.

Un marché de fourniture et d'implantation de conteneurs enterrés et aériens sera lancé :

- une procédure en accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, s'articulant en deux lots :
  - o acquisition et pose de conteneurs enterrés pour un montant estimé à 450 K€ HT
  - o acquisition de conteneurs aériens pour un montant estimé à 200 K€ HT
- un marché en procédure adaptée à bons de commande avec deux lots :
  - o travaux de génie civil pour implantation des conteneurs d'apport volontaire pour un montant estimé à 320 K€ HT
  - o travaux de création de plateformes pour conteneurs aériens et travaux de finitions sur tous les sites pour un montant estimé à 210 K€ HT

Les services de la Ville de Besançon et notamment la direction voirie déplacement réaliseront dans le cadre de ce projet, pour le compte du Grand Besançon, les études d'implantation, la rédaction du marché de travaux, le contrôle et le suivi des travaux.

Le démarrage du projet interviendra à l'automne 2018.

### **VI. Appel à projet**

CITEO (ex Eco Emballages) devrait lancer début 2018 un appel à projet au titre de l'amélioration de la collecte des recyclables. Cet appel à projet est susceptible d'apporter un complément de financement des dispositifs d'apport volontaire aériens.

Il est proposé de répondre à cet appel à projet.

### **V. Evolution de la prise en charge du financement des conteneurs d'apport volontaire verre**

La délibération du 10 juin 2010 fixe les conditions de prise en charge financière des points d'apport volontaire verre, à savoir une prise en charge intégrale du génie civil par les communes et une prise en charge variable de la fourniture selon le type de points d'apport volontaire retenu par la commune : pour les points d'apport volontaire aériens, la prise en charge de la fourniture est totale par la CAGB ; elle est de 75% pour les points d'apport volontaire semi-enterrés et de 50% pour les points d'apport volontaire enterrés.

Il est proposé une prise en charge intégrale de la fourniture du point d'apport volontaire quelle que soit la solution retenue par la commune ; le génie civil restant à la charge des communes.

Sur le Grand Besançon, il existe aujourd'hui 700 colonnes d'apport volontaire verre couvrant toutes les communes. Les implantations nouvelles se réalisent dans le cadre l'aménagement de quartier d'habitation.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le principe d'adaptation et de modernisation des dispositifs de collecte des recyclables en centre-ville de Besançon,
- se prononce favorablement sur le lancement des marchés de travaux et de fourniture de points d'apport volontaire aériens et enterrés,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés à intervenir,
- autorise Monsieur le Président à répondre, le cas échéant, à l'appel à projet CITEO (ex Eco Emballages),
- se prononce favorablement sur l'évolution de la prise en charge financière de la fourniture des points d'apport volontaire verre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 06 MARS 2018

Contrôle de légalité